

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 263 (Rect)

présenté par

M. Le Fur, M. Breton, Mme Blin et Mme Corneloup

ARTICLE 11

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de l'accompagnement de la fin de vie »,

les mots :

« des soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui vise à ne pas confondre ou insinuer qu'il pourrait y avoir un continuum entre soins palliatifs et fin de vie.